

## Le ramassage des lactaires, une opportunité à saisir.

Les forêts publiques du secteur compris entre Champagnole, Poligny et Arbois sont propices à la pousse du lactaire. Dans les bonnes conditions climatiques, ce champignon d'automne peut pousser très abondamment ; jusqu'à 20 kilos peuvent être ramassés par une personne en une seule journée. Il fait l'objet d'un ramassage illégal principalement à destination de l'Europe du Sud.

Dans le but de permettre une valorisation locale de cette ressource, les communes et communautés de communes d'Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura et de Champagnole Nozeroy Jura, ainsi que l'Association des Communes forestières du Jura se sont associées pour mettre en place une filière de valorisation.

### La mise en place d'une carte de ramassage.

Sur le secteur, l'adhésion au dispositif des communes propriétaires de forêt permet la création d'une zone de ramassage mutualisée pour la zone. Ainsi, ce sont à terme plus de 9000 hectares de forêts communales et 4000 de forêts domaniales qui pourraient être accessibles aux ramasseurs autorisés.

L'autorisation s'obtient avec une carte de ramasseur : celle-ci peut être demandée **gratuitement** aux mairies qui les distribuent, **sur présentation d'une pièce d'identité, d'une photo récente et d'un justificatif de domicile**. Il sera possible de les retirer à partir du 10 septembre.

Cette autorisation porte uniquement sur les lactaires qui poussent dans les forêts autorisées. Les autres forêts (forêts privées, forêts communales ne participant pas au dispositif...) et champignons ne sont pas concernés et l'arrêté préfectoral n° 61 du 18 janvier 1993 s'y applique (voir tableau ci-contre).

	Limite journalière de ramassage (par personne)		
	En forêt publique autorisée*	En forêt publique non autorisée	En forêt privée (sauf accord du propriétaire)
Lactaires	Illimité	2 kg (lactaires compris)	Interdit
Autres champignons	2 kg		

### La possibilité de la vente

Plusieurs entreprises organiseront des points de collecte sur le territoire. Les lactaires pourront y être amenés et payés comptant, au prix du jour, fixé par l'entreprise (estimé entre 2 et 6 €/kg). Un achat le soir même est recommandé car le champignon se dégrade très vite.

Il ne tient plus qu'à vous, la saison venue, de ramasser les lactaires et de les amener en points de collecte pour les vendre à cette entreprise !

Une réunion publique d'information aura lieu **le 8 septembre à 20h** à la salle des fêtes de Poligny. Plus d'informations peuvent aussi être trouvées sur le site des deux communautés de communes :

> <http://www.champagnolenozerojura.fr/>

> <https://www.cc-coeurdujura.fr/>



© Pascal Collin



© Pascal Collin